



GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris

Adresse postale : 1 rue Volta, 92800 Puteaux – email : assoc.gehp@gmail.com

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

Lettre mensuelle GEHP - Septembre 2018

Paris, le 12 septembre 2018

Aux membres de la communauté suisse de Paris,
Mesdames et Messieurs,
Chers compatriotes et chers amis,

J'espère que le soleil de cet été aura comblé ses adorateurs, mais qu'il aura su épargner les autres estivants qui auront ainsi pu profiter agréablement de cette période.

Ce billet a pour objet de rappeler les trois dates importantes à venir.

Notre prochaine réunion se déroulera comme prévu le 17 septembre à l'Ambassade à 18h30 précises. Après la revue de presse de Jean-Paul Hardy, notre ami Jean-Pierre Lombard fera une conférence sur le plus grand clown de l'histoire: le Suisse Grock. N'oubliez pas de me communiquer les noms et adresses des participants (information exigée par l'Ambassade), et d'apporter une pièce d'identité.

Le 23 septembre aura lieu la votation populaire sur les sujets suivants qui sont résumés en P. J. :

- Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres,
- Initiative populaire pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques,
- Initiative populaire pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous.

Je vous transmets le message de Françoise Millet-Leroux, Présidente de l'UASF, qui nous adresse la décision prise par l'OSE au cours du congrès de cet été : l'OSE organise une pétition en faveur de l'E-voting auprès des Suisses de l'étranger pour continuer d'exercer leur droit de vote en Suisse dans les meilleures conditions possibles.

La pétition peut être signée sur le site jusqu'au 28 novembre.

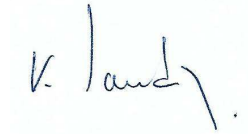
Valery SANDOZ – Président
Jean Paul HARDY – Secrétaire
Alexandra MOLTENI – Trésorière
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique
Aline MESSMER – Questions diverses
Marie-Christine DESCHENAUX
Chantal KIEFER
Jean PATRIMONIO
Guy SAMADEN – Président d'honneur

1 rue Volta, 92800 Puteaux – 06 82 26 90 29
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08
5 villa Gagliardini, 75020 Paris
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris
23 avenue Pasteur, 92170 Vanves
1 rue des Prêcheurs 75001 Paris
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
20 rue Oudry, 72013 Paris
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

La mise en place de l'E-voting répond à une demande constante du GEHP : elle permettra l'organisation véritablement démocratique de l'élection des délégués au Conseil des Suisses de l'Etranger par les électeurs suisses inscrits sur les listes électorales et disposant du droit de vote.

La réunion se terminera par un moment de convivialité.

Bien cordialement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Sandoz', is centered on a light blue rectangular background.

Valery Sandoz

P. J. : Message de Françoise Millet-Leroux - Présidente de l'UASF
Note sur les 3 objets de la votation



GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris

Adresse postale : 1 rue Volta, 92800 Puteaux – email : assoc.gehp@gmail.com

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

Lettre mensuelle GEHP - Septembre 2018

Annexe 1

Message de Françoise Millet-Leroux - Présidente de l'UASF

La direction de l'OSE (Organisation des Suisses de l'Etranger), à laquelle l'UASF est rattachée, a lancé une pétition en faveur de l'e-voting et, étant donné l'importance de l'enjeu, je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous joindre aux signataires et de faire suivre cette information - et cette incitation - aux membres de votre club afin que vous-même et toutes les personnes soucieuses de pouvoir continuer à exercer leur droit de vote en Suisse dans les meilleures conditions possibles puissent le faire .

Pour mémoire, actuellement seuls 4 cantons offrent le vote par internet aux expatriés. Si pour nous, Suisses de France, il est facile de voter par correspondance car nous recevons les documents en temps et en heure, sachez qu'il n'en va pas de même pour beaucoup de nos compatriotes installés hors d'Europe. Il est donc primordial que le vote par internet (e-voting) soit généralisé le plus rapidement possible, afin que les chances et l'usage de leurs droits légitimes soient les mêmes pour tous les Suisses de l'Etranger.

Bien cordialement

Françoise Millet-Leroux
Présidente de l'UASF

Valery SANDOZ – Président
Jean Paul HARDY – Secrétaire
Alexandra MOLTENI – Trésorière
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique
Aline MESSMER – Questions diverses
Marie-Christine DESCHENAUX
Chantal KIEFER
Jean PATRIMONIO
Guy SAMADEN – Président d'honneur

1 rue Volta, 92800 Puteaux – 06 82 26 90 29
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08
5 villa Gagliardini, 75020 Paris
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris
23 avenue Pasteur, 92170 Vanves
1 rue des Prêcheurs 75001 Paris
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
20 rue Oudry, 72013 Paris
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

Message de l'Organisation des Suisses de l'Etranger
(www.aso.ch)

Signez la pétition : Le vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger

Chers compatriotes,

Soutenez la pétition en ligne appelant le Conseil fédéral et le Parlement à rendre le vote électronique accessible à tous les Suisses de l'étranger d'ici 2021!

La pétition en ligne, lancée par l'Organisation des Suisses de l'étranger lors du 96e Congrès des Suisses de l'étranger à Viège, vise à permettre aux Suisses de l'étranger, de participer aux votations et aux élections. En effet, le matériel de vote arrivant souvent trop tard, ils ne peuvent pas exercer leurs droits politiques.

La pétition en ligne peut être signée sur le site www.evoting2021.ch jusqu'au 28 novembre 2018.

La pétition sera remise à la Chancellerie fédérale le 30 novembre 2018.

Vous trouverez de plus amples informations sur le contexte, la motivation et le but de la pétition sur le site www.evoting2021.ch en français, allemand, italien et anglais.

Nous vous prions de transmettre cet e-mail et d'encourager tous les Suisses de l'étranger que vous connaissez à signer la pétition.

Merci d'avance pour votre soutien.



GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris
Adresse postale : 1 rue Volta, 92800 Puteaux – email : assoc.gehp@gmail.com

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

Lettre mensuelle GEHP - Septembre 2018

Annexe 2

Votation populaire du 23 septembre 2018.

Premier objet : Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.

Deuxième objet : Initiative populaire "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)."

Troisième objet : Initiative populaire "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous."

1 - Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.

Le conseil fédéral et le parlement ont décidé de compléter la constitution pour traiter les voies cyclables de la même manière, sur le plan juridique, que les chemins et sentiers pédestres avec comme objectif de contribuer à la gestion de la mobilité. En effet, presque 80 % des trajets en bus et en tram et un déplacement automobile sur deux se font sur moins de 5 km.

Un bon réseau de voies cyclables permet ainsi de :

- contribuer à la gestion de la mobilité,
- éviter les accidents,
- compter sur le développement technique qui favorisera les déplacements à bicyclette. (exemple le vélo électrique),
- favoriser les transports non polluants.

La création et l'entretien des voies cyclables ne seront soutenus par la Confédération qu'à titre subsidiaire, ce qui préserve la compétence des cantons en matière de trafic cyclable.

Pour ces raisons, le conseil fédéral et le parlement recommandent d'accepter l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.

Valery SANDOZ – Président
Jean Paul HARDY – Secrétaire
Alexandra MOLTENI – Trésorière
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique
Aline MESSMER – Questions diverses
Marie-Christine DESCHENAU
Chantal KIEFER
Jean PATRIMONIO
Guy SAMADEN – Président d'honneur

1 rue Volta, 92800 Puteaux – 06 82 26 90 29
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08
5 villa Gagliardini, 75020 Paris
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris
23 avenue Pasteur, 92170 Vanves
1 rue des Prêcheurs 75001 Paris
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
20 rue Oudry, 72013 Paris
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

2 - Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) ».

Elle charge la Confédération de renforcer l'offre des denrées alimentaires sûres et de bonne qualité. La production devra se faire dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables.

Elle impose des normes suisses pour les importations, et des contrôles devront être autorisés et effectués dans les pays de provenance concernés. Le commerce agroalimentaire mondial ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement, du bien-être animal, ni de l'agriculture paysanne. Les consommateurs veulent savourer leur nourriture la conscience tranquille, qu'elle ait été produite en Suisse ou à l'étranger.

Position du conseil fédéral et du parlement

En Suisse des standards élevés s'appliquent pour les denrées alimentaires et la Confédération s'engage déjà pour des denrées alimentaires sûres et de grande qualité. Par ailleurs, vouloir redéfinir unilatéralement des critères de qualité aux denrées alimentaires notamment importées, qui, elles, devront faire l'objet d'un coûteux et difficile contrôle à l'étranger, risque de remettre en cause de nombreux accords internationaux. Il y a un an seulement, le peuple et les cantons ont accepté le "contre-projet" pour la sécurité alimentaire le 24 septembre 2017 par 78,7% des voix.

Un nouvel article constitutionnel n'est pas nécessaire et ajouterait de la confusion à l'élaboration d'une loi claire.

Pour ces raisons, le conseil fédéral et le parlement recommandent le rejet de cette initiative.

3 - Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ».

Cette initiative cherche à développer une agriculture paysanne indigène, rémunératrice et diversifiée qui fournit des denrées alimentaires saines à la population tout en répondant à ses attentes sociales et écologiques. Elle favorise des modes de production et des types de production variés (lait, céréales, fruits, légumes, viande) garantissant une diversité de choix à la population. Les animaux doivent être prioritairement nourris avec des herbages et des plantes fourragères locales et la dépendance aux fourrages venant d'Outre-Mer doit être diminuée. Les semences, base de la vie, doivent être et rester accessibles à la paysannerie. La position de la paysannerie dans les négociations doit être renforcée. La transparence sur le marché et sur la formation des prix doit être garantie afin d'assurer une juste rémunération de l'ensemble des acteurs d'une filière. Développer les échanges de proximité pour renforcer la traçabilité des produits, réduire les transports et créer des emplois dans les zones rurales (artisans, PME).

Position du conseil fédéral et du parlement

Cette initiative implique la nécessité d'une économie administrative et planifiée (intervention lourde de l'État) qui va à l'encontre d'une économie de marché. La planification administrative de l'économie n'a jamais fonctionné. Elle génère souvent des dysfonctionnements structurels que l'Etat doit alors corriger par des subventions et donc provoquer des préjudices à l'ensemble de la filière agricole et des consommateurs et des contribuables.

Comme pour l'initiative précédente, laissons le contre-projet à l'initiative "Pour la sécurité alimentaire" votée le 24 septembre 2017 s'ébaucher sans être parasité par des propositions qui arrivent au mauvais moment.

Pour ces motifs, le conseil fédéral et le parlement recommandent de rejeter cette initiative.